



## Inventaire des bien lors d'une succession

Par **lfpjyxyx**, le **29/07/2010** à **16:32**

Bonjour ou bonsoir,  
(c'est selon votre longitude)

Lors de l'ouverture d'une succession un notaire a-t-il ou non l'obligation d'effectuer l'inventaire des biens mobiliers et immobililers à partager entre tous les bénéficiaires ?

Si oui, quel est le délai raisonnable pour exécuter cet inventaire ?

Par raisonnable, j'entends quelques jours à un mois

Merci d'avance.